

# Prévenir les dangers liés aux chutes de hauteur

## QUELQUES CHIFFRES

Les chutes de hauteur représentent :

**10 %**

des accidents  
du travail entraînant  
un arrêt d'au moins  
quatre jours.

**LA 3<sup>e</sup>**

cause d'accident  
de travail.

**LA 2<sup>e</sup>**

cause d'accident  
mortal.

Source : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

## DÉFINITION

Les chutes de hauteur sont des chutes avec dénivellation, par opposition aux chutes de plain-pied. Elles correspondent aux chutes qui ont lieu depuis un endroit situé en hauteur (toitures, escabeaux, mezzanines, etc.) ou à proximité d'une ouverture dans le sol (fosses, tranchées, etc.).

## POINT RÉGLEMENTAIRE

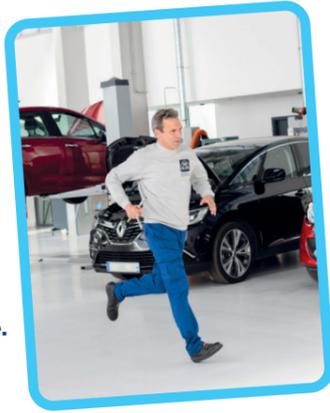
Selon les articles L. 4121-1 et suivants du Code du travail, l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter et prévenir les chutes de hauteur. Ces dispositions sont complétées par certaines obligations portant sur la conception, l'aménagement et l'utilisation des lieux de travail, et sur la conception et l'utilisation d'équipements pour le travail en hauteur.



## 1 SAVOIR RECONNAÎTRE LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

Plusieurs facteurs sont à l'origine des chutes de hauteur :

- **l'espace de travail**  
(absence de protection collective, par exemple) ;
- **l'état des équipements de travail ;**
- **l'activité et l'organisation du travail**  
(travail dans l'urgence, EPI, signalisation, etc.) ;
- **le non-respect des consignes de sécurité.**



## 2 RISQUES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

Lors d'une chute, les lésions sont provoquées par le choc lors de l'impact sur le sol ou le niveau inférieur. Elles peuvent être aggravées par des heurts ou des rebonds contre des éléments saillants situés sur la trajectoire de la victime.

Les chutes de hauteur peuvent provoquer des fractures, des hémorragies internes, la paralysie ou encore le coma, voire entraîner un décès. La gravité des blessures dépend notamment de la hauteur de la chute et des caractéristiques de la surface d'impact. Au-delà des dommages physiques, les chutes de hauteur peuvent également avoir des répercussions psychologiques pour la victime.

## 3 FACTEURS DE RISQUE ET MOYENS DE PRÉVENTION ASSOCIÉS

SITUATIONS  
À RISQUE



**Le salarié ne monte pas de manière sécurisée dans la cabine** (non-respect des consignes de sécurité).



**Utilisation anormale des escaliers : le salarié est assis sur la rampe.**



**La salariée est montée sur le pont** (non-respect des consignes et mauvaise utilisation du pont élévateur).

MOYENS DE  
PRÉVENTION



**Le salarié utilise les trois points d'appui pour monter dans la cabine** (respect des consignes de sécurité).



**Le salarié tient la rampe lors de la descente des escaliers** (respect des consignes de sécurité).



**Utilisation du pont pour placer le véhicule à hauteur, la salariée reste au sol** (respect des consignes de sécurité).



## INTERVENTIONS

Afin de prévenir le risque lié à la chute de hauteur, IRP AUTO Solidarité-Prévention propose une intervention dédiée à l'évaluation des risques professionnels. Objectifs : vous accompagner dans l'élaboration de votre démarche globale de prévention et vous apporter un appui méthodologique pour évaluer les risques dans votre entreprise.

Contactez nos équipes !

[solidariteprevention@irpauto.fr](mailto:solidariteprevention@irpauto.fr)

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.